

Revue générale de droit



J.-Maurice ARBOUR, *Droit international public*, 4^e édition, Cowansville, Yvon Blais, 2002, 840 pages, ISBN 2-89451-594-4

Stephen G. COUGLAN, Dawn RUSSELL (dir.), *Citoyenneté et participation à l'administration de la justice*, Montréal, Thémis, 2002, 355 pages, ISBN 2-89400-163-0

OUVRAGE COLLECTIF, *Terrorisme, droit et démocratie : Comment le Canada a-t-il changé après le 11 septembre ?*, Montréal, Thémis, 2002, 412 pages, ISBN 2-89400-164-9

Hugues PARENT, *Traité de droit criminel*, Tome premier, Montréal, Thémis, 2003, 587 pages, ISBN 2-89400-170-3 (v. 1)

Alain ROY, *Déontologie et procédure notariales*, Montréal, Thémis, 2002, 335 pages, ISBN 2-89400-168-1

Jamie Furniss, Rachel Grondin and Jacques Beaulne

Volume 33, Number 3, 2003

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1027425ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1027425ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Furniss, J., Grondin, R. & Beaulne, J. (2003). Review of [J.-Maurice ARBOUR, *Droit international public*, 4^e édition, Cowansville, Yvon Blais, 2002, 840 pages, ISBN 2-89451-594-4 / Stephen G. COUGLAN, Dawn RUSSELL (dir.), *Citoyenneté et participation à l'administration de la justice*, Montréal, Thémis, 2002, 355 pages, ISBN 2-89400-163-0 / OUVRAGE COLLECTIF, *Terrorisme, droit et démocratie : Comment le Canada a-t-il changé après le 11 septembre ?*, Montréal, Thémis, 2002, 412 pages, ISBN 2-89400-164-9 / Hugues PARENT, *Traité de droit criminel*, Tome premier, Montréal, Thémis, 2003, 587 pages, ISBN 2-89400-170-3 (v. 1) / Alain ROY, *Déontologie et procédure notariales*, Montréal, Thémis, 2002, 335 pages, ISBN 2-89400-168-1]. *Revue générale de droit*, 33(3), 507–517. <https://doi.org/10.7202/1027425ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 2003

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

J.-Maurice ARBOUR, *Droit international public*, 4^e édition, Cowansville, Yvon Blais, 2002, 840 pages, ISBN 2-89451-594-4.

J.-Maurice Arbour est professeur de droit international à l'Université Laval où il donne notamment des cours en droit international de l'environnement et droit des investissements étrangers. Cet ouvrage est une introduction générale au droit international public destiné aux étudiants et étudiantes au premier cycle en droit et sciences politiques.

L'ouvrage aborde, au surplus des questions fondamentales à la compréhension du droit international public, un large éventail de thèmes plus spécifiques. Il est ainsi présenté sous forme de dix-neuf chapitres qui portent d'abord sur les origines du droit international, ses sources (coutume, traité international, et autres sources), l'incorporation du droit international en droit national, et l'État et son territoire. Il inclut par la suite plusieurs chapitres sur des questions spécifiques telles la protection de l'environnement, le commerce et l'investissement, et le droit pénal international. Cette envergure n'enlève cependant rien à la méticulosité de la recherche qui fait de l'ouvrage un outil de référence important.

L'auteur illustre souvent ses propos sur les principes généraux de droit international par des exemples concrets tirés de l'actua-

lité. Ceci permet à la fois de mieux comprendre le fonctionnement du droit applicable grâce aux connaissances du lecteur des situations concrètes, et de mieux saisir les enjeux de ces exemples et leur issue. Ainsi, le prof. Arbour évoque la déclaration de la non-conformité de la loi québécoise 178 (affichage public et publicité commerciale en français) au *Pacte sur les droits civils et politiques*; il parle du terrorisme en général et plus spécifiquement des événements du 11 septembre 2001 et la réaction du Conseil de sécurité, de l'OTAN et de l'application du concept de la légitime défense collective; il rappelle les faits entourant l'arraisonnement du navire espagnol en haute mer en 1995 pendant la guerre du turbot et explique l'illégalité de cette mesure et la réserve canadienne à la compétence universelle de la C.I.J. qui a empêché cet organisme de statuer sur la requête le l'Espagne.

Le livre est certes écrit dans une perspective canadienne, mais ne se borne pas uniquement à notre système juridique et inclut des parties sur les systèmes juridiques de pays étrangers. Par exemple, le prof. Arbour inclut un court développement sur l'incorporation du droit international dans le régime juridique américain. Cette perspective internationale et ce procédé de droit comparé, quoique éminemment pertinents à l'étude du droit international, ne sont malheureusement pas toujours présents dans des ouvrages introductifs en la

matière. J'ai beaucoup apprécié ces éléments.

Le plan de l'ouvrage présenté dans la table des matières détaillée est d'une rigueur impressionnante. Cependant, longue de plus de trente pages, elle s'avère difficile à déchiffrer si l'on désire avoir un simple aperçu du contenu. Une table des matières sommaire serait alors utile. J'ai beaucoup apprécié la bibliographie qui est organisée selon la nature des ouvrages (textes fondamentaux, périodiques, jurisprudence, doctrine, etc.), formant ainsi une excellente base pour des recherches additionnelles. Il y a également une table de législation et des textes internationaux, et une table de la jurisprudence. Les deux tables répertorient des textes et documents canadiens, étrangers et internationaux. L'index est bon mais certaines références sont faites à des titres sans numéro de page ou autre explication et il a fallu les repérer dans le texte grâce à une deuxième recherche du titre dans la table des matières.

Sans être hermétique, le livre est parfois complexe et subtil, et serait donc peut-être un peu difficile d'accès pour un profane en la matière. En particulier, l'affirmation que ce texte est destiné aux étudiants de sciences politiques me semble optimiste : sans leur être totalement inaccessible, le style écrit, la nature de la recherche et les propositions qui y sont faites relèvent nettement de la sphère juridique. Même des étudiants en droit qui n'ont jamais eu

de contact préalable avec le droit international public ne sauraient jamais assimiler toute cette matière et trouveraient vraisemblablement certaines parties plus détaillées que nécessaire si leur but est uniquement de se familiariser avec les grandes lignes du sujet. À mon avis, ces derniers trouveront ce livre plus utile comme texte de référence permettant d'approfondir leurs connaissances de points sur lesquels ils ont déjà acquis un certain degré de compréhension générale à la matière. Ceux qui sont déjà initiés au droit international public apprécieront sans doute la diligence et le caractère à la fois compréhensif et extensif de cet ouvrage.

Jamie FURNISS
Étudiant à la
Faculté de droit
de l'Université
d'Ottawa

Stephen G. COUGLAN, Dawn RUSSELL (dir.), *Citoyenneté et participation à l'administration de la justice*, Montréal, Thémis, 2002, 355 pages, ISBN 2-89400-163-0.

The Canadian Institute for the Administration of Justice is a voluntary, non-profit organization created in 1974 and dedicated to "improving the quality of justice for all Canadians"¹.

As part of its ongoing efforts to contribute to public debate on issues surrounding the adminis-

1. CIAJ official website : <http://www.ciaj-icaj.ca/>

tration of justice and its improvement, the Institute organized a 3-days national conference entitled *Citizenship and Citizen Participation in the Administration of Justice* in October of 2001. The present volume, which bears the same title, is a compilation of the papers and remarks delivered at that conference.

The object of the conference was to explore the ways in which citizens may be more involved in and feel a greater sense of responsibility for the functioning of the justice system. On a more fundamental level, it delves into the balance between rights and responsibilities of citizenship and the issues surrounding global citizenship, such as the applicability of international human rights norms in Canadian law.

Each of the 3 days of the conference had a distinct theme: Setting the Agenda of the Courts, Conflicts Between the Goals of Individual Citizens and Society, and Canadians as Citizens of the International Community. In the introductory pages the object and relevance of each of these themes are described, followed by a summary of the remarks delivered on that day of the conference and the credentials of those presenting.

The panelists are a wide range of journalists, academics, practitioners, lawyers, judges and philosophers who each make a contribution to the central theme of the conference from the perspective of their particular vocation. Indeed, one realizes while reading this volume that the theme of the conference was, although perhaps not unfocused, at least very broad.

In a relatively small space this volume endeavours to bring together a variety of opinions and perspectives on an extremely wide range of topics. Although this prevents, for the most part, any in depth or authoritative analysis of a given point, it allows for a truly fascinating multidisciplinary overview and summary of a number of issues. The book is therefore certainly not a reference work of any significance, nor is it authoritative on any given subject — but neither is that its purpose. Rather, it is a refreshing broadening of perspectives and a stimulating opportunity to ponder some of the wider and non-legal concerns that relate to citizens' participation in justice.

In addition, that the volume is rather broad in scope is not to say that many of its papers do not in fact contain information and research that is potentially very useful to jurists. Thus, while the keynote introductory speech, the closing address and one of the texts that make up the "body" of the conference are actually transcriptions of the remarks their presenter made and therefore have a distinctly informal, spoken style, most of the contents are not transcriptions but papers accompanying the speakers' remarks. Among these papers, some have more obviously been prepared as speaking notes while others are more academic, containing much footnoted research. I found the papers on the subjects of public interest litigation, citizen involvement in the courts and some international law questions to be well documented and of particular interest.

It is perhaps a natural consequence of this kind of volume, which consists of an eclectic bunch of papers loosely united by a common theme but often rather disparate from one to the next, that it is not always clear precisely what papers one should read, and certainly not what particular sections of a given paper one should read. There is no index, for example, and the table of contents, rather than containing thematic divisions between the various topics of the conference, is simply a continuous list of the papers' titles and authors. Thus, when attempting to ascertain where a paper fits into the various rubrics around which the conference was organized, one must either conjecture from its title or sift through the summaries in the introductory material and then refer back to the paper's listing in the table of contents. Also, the papers are not described in the same order in the introduction as they are laid out in the table of contents and body of the work. This adds unnecessary complexity to the process of locating the summaries of each paper since it requires a scan of the entire introduction until one happens upon the author's name. Readers who want to get the full value out of this volume should therefore be prepared to read it by whole section — if not from cover to cover — rather than expect to sift through initially and select only certain key passages for actual reading.

On the whole, this volume, like other CIAJ publications I have examined, is a real pleasure to read. Much of it is fairly light reading compared to what most jurists would be accustomed to and if by consisting of a number of individual papers it at times lacks cohesion, it has the advantage that one may pick it up and put it down more readily than a volume by a single author. This is a book for anyone who wants to step back from their individual discipline in order to glance at the broader issues surrounding the theme while at the same time finding a good measure of the familiar legal grounding. Naturally, it is an excellent substitute for anyone who was unable to attend the conference but is still interested in the subjects raised.

Jamie FURNISS
Student
Faculty of Law of
the University of
Ottawa

OUVRAGE COLLECTIF, *Terrorisme, droit et démocratie : Comment le Canada a-t-il changé après le 11 septembre?*, Montréal, Thémis, 2002, 412 pages, ISBN 2-89400-164-9.

The Canadian Institute for the Administration of Justice is a voluntary, non-profit organization created in 1974 and dedicated to "improving the quality of justice for all Canadians"¹.

1. CIAJ official website : <http://www.ciaj-icaj.ca/>

As part of its ongoing efforts to contribute to public debate on issues surrounding the administration of justice and its improvement, the Institute organized a 3-days national conference entitled *Citizenship and Citizen Participation in the Administration of Justice* in October of 2001. At that conference, which took place shortly after September 11th 2001, the idea for another conference on the subject of "Terrorism, Law & Democracy" was proposed. This proposition came to fruition in March of 2002 and resulted in the publication of the present volume, *Terrorism Law and Democracy. How is Canada changing following September 11?*, which is a compilation of the papers presented at that conference.

The event was organized in order to contribute in a multidisciplinary fashion to the debate on some of the questions raised by September 11, particularly surrounding the response of government and legislators and the equilibrium between maintaining security and safe-guarding individual rights and freedoms. In order to contribute to this examination of Canadian society's democratic values, the CIAJ solicited the participation of a number of historians, journalists and jurists from Canada and abroad. Their papers assess and evaluate our knowledge of the terrorist threat, our response to previous terrorist threats (e.g. the Gouzenko spy scandal and the FLQ crisis), the responses of other liberal democracies to September 11th (e.g. the USA Patriot Act) and critique Bill C-36.

Much of the analysis, even by judges, lawyers and academics is not highly technical (perhaps because the conference took place rather soon after September 11th and consisted mostly of first impressions and hypotheses on the eventual outcomes and consequences). Although there are some texts in this volume that a jurist would find useful as research materials, most of what it contains is better described as food for thought — broad reflections on a topic of vast proportion and sweeping consequence.

An introduction and *avant-propos* to the essays provide a general outline of the conference and its themes. One would expect this to be a single, uniform text, translated into the other language, as is the case for the foreword, but interestingly the French and English versions are composed by different individuals and although they both have similar broad outlines, the French version does a better job of posing the fundamental questions of the conference and describing the full range of participants and the parallel Community Forum. The English text is less useful, particularly since it lists, at length, the names of the organisers of the conference and those who provided financial support when in fact most of their names are already mentioned in the Foreword.

Beyond those two brief introductory notes, no further context for the work is provided and the reader is confronted immediately with the first paper. The transition seems slightly brusque. It might have been helpful to

provide a brief description of the various themes of the conference and the individual papers as was done for the 2001 conference on Citizenship and Citizen Participation. Without such an orientation, the titles of the papers are one's only indication as to their content. However, as they tend to be fairly short (on average no more than about 15 pages each), not much time is wasted reading several papers in order to find which one is looking for. Besides, the *raison d'être* of this volume is not so much to allow one to locate precise bits of information, but rather to graze leisurely through a variety of texts and perspectives.

In total there are 30 papers, 25 of them in English only, 3 of them in French only, and 2 of them (pronounced by federal minister Bill Graham and CSIS Director Ward Elcock) appear in both languages. There are several cases where more than one author has composed a paper bearing the same title such as "Does Bill C-36 Give Police too Many Powers?" These provide an interesting opportunity to see several perspectives on a central question. Unfortunately however, these papers are not always back-to-back in the text, so unless one has the foresight to pick out all the papers on the same question in advance, one may happen upon them at intervals and have to jump back to refresh one's memory of the previous speaker's remarks.

The footnotes that appear at the beginning of a number of the papers indicate that they are transcriptions of the allocutions presented at the conference; these

are obviously in a rather informal style. Certain other papers, although not marked as transcriptions, are nevertheless rather informal and would be better described as speaking notes than as academic papers and seem to reflect fairly accurately what was said at the conference. In one case, for example, CSIS Director Ward Elcock responds to a suggestion by the previous speaker that he stated Canada was a haven for terrorists. Such interactions are amusing and the resulting stream of consciousness really brings the conference to life for the reader. Interestingly though, in at least one case the papers are presented opposite the order in which they were delivered at the conference. The somewhat odd effect is that if one is reading the book from front to back the speaker refers to remarks that one has not yet read.

Thus, the main difficulty with the book can be summed in the fact that it is presented essentially as a bound version of the conference materials — the introduction is followed by 30 essays broken only by their titles and respective mini-tables of contents. Since the primary audience of the book will be those who did not attend the conference (attendees will already have been provided with copies of the materials upon registration), it would be helpful if there were some explicit divisions in the table of contents and body in order to make the volume more accessible to readers with no previous knowledge of the conference. Moreover, if the choice is made to present the papers in a

solid block, as was done here, they should at least all be in chronological order so that one may follow them as they unfolded at the conference.

From these observations on its layout, one gathers that perhaps the publication of this volume was a bit rushed. However, when tackling a goal as ambitious as that of reflecting on "Terrorism, Law and Democracy," perhaps that is the best one can do — as Kipling put it, to "splash at a ten-league canvas with brushes of comet's hair." Moreover, information, especially regarding an event like September 11th, is a perishable good and there was no doubt pressure to publish the book as quickly as possible.

In the end, since most of the essays are light, fairly short and stand on their own, the book can be picked up and put down rather easily and makes good pleasure reading. Thus, the consequences of not having a more definite structure are mitigated by the fact that one can read the book quickly and even sporadically while still not losing much of its value. It is an excellent choice for anyone who is seeking to glean a broad understanding of some of the historical, practical, legal and philosophical issues posed by September 11th. It is also a fascinating and visceral still-life of journalistic, legal and political thought on the subject of September 11th six short months after the event. The views expressed and predictions made are all the more

interesting now that the Iraq war is behind us and we have the benefit of almost two years of hindsight.

Jamie FURNISS
Student
Faculty of Law
of the University
of Ottawa

Hugues PARENT, *Traité de droit criminel*, Tome premier, Montréal, Thémis, 2003, 587 pages, ISBN 2-89400-170-3 (v. 1).

Depuis une vingtaine d'années, on remarque une transformation considérable de la justice pénale au Canada. L'acte volontaire a été constitutionnalisé depuis l'entrée en vigueur de la *Charte canadienne des droits et libertés*, Partie I de la *Loi constitutionnelle de 1982* [annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada* (1982, R.-U., c.11)¹. Dans cet ouvrage, le professeur Hugues Parent témoigne de cette transformation en offrant une théorie fondée sur l'importance de l'acte volontaire. Son traité de droit criminel propose une nouvelle lecture du droit pénal par un retour à la pensée classique.

À la suite de ses nombreux écrits concernant la responsabilité pénale, on ne s'étonnera pas de la publication par l'auteur d'un traité portant sur le droit criminel canadien. Le professeur Hugues Parent, déjà bien connu pour ses écrits en droit criminel, vient

1. R. c. Ruzic, [2001] 1 R.C.S. 687.

enrichir ce domaine du droit par un ouvrage fort utile. Il ne faut pas s'attendre toutefois de trouver dans ce volume l'ensemble des règles de la responsabilité criminelle au Canada, car l'auteur a choisi de publier son traité en deux tomes qui paraîtront à des moments différents, consacrant le premier à l'acte volontaire et aux moyens de défense alors qu'il nous annonce que le prochain portera sur la culpabilité. On a hâte que ce deuxième tome soit publié afin de nous faire une vision plus globale de la thèse de l'auteur et de mieux connaître sa position concernant certaines questions que nous nous posons quant à son application dans certains cas. Par exemple, l'auteur n'a pu nous convaincre, dans ce premier tome, que l'erreur de fait se rattache aussi à l'acte volontaire et non seulement à l'élément moral comme il est traditionnellement accepté. L'erreur de fait serait-elle un moyen de défense pour les infractions de responsabilité absolue?

Ce premier volume présente le résultat d'une étude profonde et détaillée de l'imputabilité en droit pénal. Un chapitre préliminaire portant sur l'analyse philosophique et pénale de l'acte volontaire, donne le fondement de la théorie du professeur Parent — la capacité en droit criminel — alors que les deux principales parties de cet ouvrage sont consacrées aux moyens de défense. La première partie traite des moyens de défense qui sont des causes affectant « la capacité d'orienter intelligemment son action » tels la minorité, les troubles mentaux, l'automa-

tisme, l'intoxication volontaire et l'erreur, alors que la deuxième partie examine les moyens de défense qui sont « des causes qui affectent la capacité d'orienter librement son action », tels la nécessité, la contrainte, la légitime défense, la provocation et l'impossibilité. Chaque moyen de défense est étudié en profondeur en référant à la loi, la jurisprudence et à la doctrine concernant le droit canadien ainsi que, dans certains cas, à des auteurs traitant du droit anglais, américain ou français, une approche comparative favorisant une meilleure appréciation de la position canadienne. On peut déjà dire de ce premier tome qu'il s'agit beaucoup plus qu'un précis ou un manuel, mais que c'est la première partie importante d'un traité.

La chronologie proposée dans l'étude de la responsabilité pénale — capacité avant culpabilité — est très utile dans la compréhension de cette matière. La table analytique est facile à consulter ainsi que la table de la jurisprudence et la table de la législation. Ce texte, enrichi par sa bibliographie et son plan clair et précis, offre une analyse fouillée relevant les subtilités de la jurisprudence et apportant souvent des critiques fort intéressantes sur les décisions de la Cour suprême du Canada relativement à certains moyens de défense.

Cette étude approfondie de certains sujets comme les troubles mentaux et l'autmatisme, débordant le cadre traditionnel du droit pénal, donne à ce texte un caractère particulier et permet à l'auteur de se prononcer sur les ef-

fets que peuvent avoir certaines maladies mentales, ne répondant pas aux critères de l'art. 16 C.cr., sur les infractions de « négligence ». Celui qui, dans le contexte de la responsabilité pénale, cherche une description des différents troubles mentaux, que ce soit du point de vue médical ou juridique, trouvera beaucoup d'informations dans le premier tome de ce traité. Concernant l'intoxication volontaire, ce texte, remarquable par sa tentative de concilier différentes approches de ce moyen de défense, apporte un éclairage nouveau sur cette question en proposant de s'attarder plutôt à l'imputabilité sans rejeter la distinction entre l'intention générale et l'intention spécifique reconnue en droit pénal canadien². Nous croyons qu'en comparant l'aliéné à celui qui agit par nécessité, l'auteur suscitera nécessairement la critique, car sa réflexion est contraire à la position traditionnelle³.

Cette œuvre de haut niveau d'abstraction présente les différents moyens de défense par un retour à la tradition classique représentée par les auteurs Hale, Hawkins et Blackstone. Un tel appel au fondamentalisme volontaire permet de sortir du positivisme juridique souvent limitatif dans l'analyse d'une science humaine. Peu d'auteurs contemporains ont osé quitter ce refuge confortable mais néanmoins insatisfaisant qu'est le positivisme. Ce

véritable tour de force constitue un enrichissement certain de la doctrine concernant le droit pénal canadien.

Rachel GRONDIN
Professeure à la
Faculté de droit
de l'Université
d'Ottawa

Alain ROY, *Déontologie et procédure notariales*, Montréal, Thémis, 2002, 335 pages, ISBN 2-89400-168-1.

Ce précis est, partiellement du moins, intégré au *Répertoire de droit / nouvelle série* de la Chambre des notaires du Québec qui est diffusé sur l'Inforoute notariale (la bibliothèque virtuelle de la Chambre des notaires du Québec). On peut tout d'abord se réjouir que l'ouvrage soit dorénavant disponible en version papier et rendu ainsi accessible à l'ensemble de la communauté juridique. En effet, le fait que celui-ci n'était auparavant disponible qu'en format électronique rendait sa consultation à toutes fins utiles impossible par les avocats, les juges, les étudiants et les chercheurs, puisque seuls les notaires québécois abonnés au service de l'Inforoute y avaient accès. Nous accueillons donc cette publication avec grande joie.

Le précis compte trois parties, dont la dernière (111 pages) se limite à reproduire des annexes

2. *Leary c. La Reine*, [1978] 1 R.C.S. 29; *R. c. Bernard*, [1988] 2 R.C.S. 833; *R. c. Robinson*, [1996] 1 R.C.S. 683.

3. *Perka c. La Reine*, [1984] 2 R.C.S. 232.

qui permettent au lecteur d'avoir en mains la législation, la réglementation et même les décrets et les résolutions pertinents. Bien que ce ne soit pas une technique courante dans le domaine des publications, nous estimons qu'il s'agit d'un choix qui se justifie parfaitement. En effet, étant donné que la nouvelle *Loi sur le notariat* (L.Q., 2000, c. 44) n'est en vigueur que depuis le premier janvier 2002, il s'avère très pratique pour le lecteur de pouvoir s'y référer rapidement. En outre, bon nombre de règlements adoptés conformément à celle-ci ne sont pas encore en vigueur, tandis que d'autres aspects de la déontologie et de la procédure notariales sont régis par des résolutions adoptées par le Bureau de la Chambre des notaires du Québec, ce qui rendait leur consultation très problématique. Grâce à ces annexes, le lecteur bénéficie donc d'un ouvrage complet, qui regroupe à la fois sources doctrinales et législatives.

Les deux autres parties du précis sont consacrées à l'analyse du notaire comme professionnel juridique (65 pages) et de l'acte notarié (115 pages). Dans la première de ces études, l'auteur entreprend d'abord de circonscrire la triple mission du notaire telle que définie à l'article 10 de la *Loi sur le notariat*, soit celle d'officier public, de conseiller juridique et d'auxiliaire de justice; il rappelle ensuite les privilèges liés au statut d'officier public, dont les plus importants sont l'attribution d'un titre réservé et la pratique d'une profession d'exercice exclusif au sens du *Code des professions*. Mais c'est surtout à une analyse

approfondie des devoirs du notaire que se livre l'auteur dans cette partie, devoirs qu'il aborde sous quatre aspects : devoirs inhérents au statut d'officiel public, devoirs envers les clients et le public, devoirs envers les consœurs et les confrères et enfin devoirs envers l'Ordre. Pour chacun d'eux, l'ouvrage dresse un portrait concis, bien appuyé par une analyse doctrinale, jurisprudentielle et législative, de sorte que le lecteur ne reste jamais sur sa faim.

Dans la partie consacrée à l'acte notarié, après en avoir présenté une brève définition, l'auteur passe en revue ses formalités, les types d'actes, son caractère d'authenticité et sa rédaction. C'est surtout sur les second et troisième aspects de la question que l'auteur s'attarde. Abordant d'abord l'étude des formalités d'une manière traditionnelle — présentation des concepts de notaire instrumentant, de partie à l'acte, de la date, du lieu, etc. —, il s'arrête à des problèmes plus spécifiques pour bien en expliquer les paramètres, les enjeux et les solutions à privilégier. À titre d'exemple, l'auteur dresse un tableau fort complet de la question de la conclusion d'un acte notarié auquel sont parties des personnes de langue étrangère (aux pages 100 et suiv.). Le professeur Roy y présente succinctement, mais clairement, le problème, pour ensuite en dégager les opinions et les propositions qui ont été avancées par la doctrine, la jurisprudence et même la législation. Il ne craint pas — il s'agit là d'une qualité que l'on ne trouve malheureusement pas dans toutes les études

— de faire valoir son opinion personnelle, motifs à l'appui, et de proposer une solution pratique, en l'occurrence le recours au notaire délégué (p. 103). Il ne néglige pas non plus de souligner le contexte moderne de l'acte notarié, et particulièrement celui des « conventions virtuelles », qui soulèvent des enjeux et des défis auxquels les notaires n'étaient guère habitués.

Le professeur Roy privilégie une approche similaire dans son analyse des règles relatives à l'acte notarié; que ce soit les problèmes pratiques qui y sont liés — duplication ou omission du numéro de minute de l'acte —, les questions propres au greffe notarial — individuel, commun ou social — ou encore le délicat contexte de la communication des actes notariés, la présentation est toujours claire et le sujet, développé avec concision.

L'ouvrage comporte une bibliographie de la doctrine et un index analytique complète l'ensemble. À noter toutefois que ce dernier nous a paru un peu trop sommaire et qu'il aurait été davantage utile s'il avait été plus détaillé dans sa présentation. Par exemple, sous la rubrique « Devoirs (notaire) », il renvoie, sans plus de distinction, aux pages 34 à 133. À notre avis, l'index aurait gagné en intérêt pour le chercheur si des sous-rubriques avaient été indiquées, avec renvoi à chacun des devoirs en cause. Il est vrai toutefois que la table des matières, fort complète, compense partiellement cette lacune. On peut cependant déplorer qu'il n'y ait pas de table de la législation, et particulière-

ment pour la *Loi sur le notariat*, car cet outil se serait révélé d'un inestimable secours dans le repérage rapide des règles pertinentes et dans l'établissement de leur corrélation législative.

Bref, nous nous réjouissons de la parution, sur support papier, de cet ouvrage qui, jusqu'à présent, n'était que virtuel. Et même s'il est d'abord destiné aux notaires et aux étudiants inscrits aux programmes de droit notarial des universités québécoises, il ne fait aucun doute qu'il constitue un outil précieux pour l'ensemble de la communauté juridique. En outre, l'ouvrage devrait probablement susciter l'intérêt des juristes étrangers, puisqu'on observe actuellement dans plusieurs pays européens et asiatiques, tantôt l'émergence d'un notariat de type latin (en Ukraine, en Roumanie et en Chine), tantôt sa modernisation (en Belgique, une nouvelle législation sur le notariat a été mise en vigueur le premier janvier 2000). Et, à bien y penser, nous serions même tenté d'en recommander la lecture au législateur lui-même qui, à de trop nombreuses occasions, a malheureusement fait preuve avec éloquence de son incompréhension et de sa méconnaissance de la nature et de l'importance de la fonction notariale dans le système juridique du Québec.

Jacques BEAULNE
Directeur de la
Revue générale
de droit
à la Faculté de droit
de l'Université
d'Ottawa